

Impala Canada Ltd. a déposé une requête auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario afin d'exproprier des intérêts dans deux parcelles de terrain situées dans le district de Thunder Bay, en Ontario.

Impala Canada Ltd. possède et exploite une ligne de transport de 115 kV qui dessert la mine *Lac des Iles*, située à environ 130 kilomètres au nord-ouest de Thunder Bay.

Impala Canada Ltd. demande à la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) la permission d'exproprier une servitude permanente sur deux parcelles de terres sur lesquelles se trouve la ligne Impala.

Le projet exigera qu'Impala Canada Ltd. acquière les droits fonciers auprès d'un propriétaire foncier.

Impala Canada Ltd. vous a identifié comme étant propriétaire ou ayant un intérêt dans une partie des terrains qu'Impala Canada Ltd. souhaite exproprier. Une copie de la description de la propriété et des cartes d'arpentage montrant les terres qu'Impala Canada Ltd. demande d'exproprier sont jointes au présent avis.

La requête d'Impala Canada Ltd. concerne uniquement l'expropriation de certaines terres particulières. Elle ne porte pas sur la question de l'indemnité. La CEO tiendra compte de l'intérêt public lorsqu'elle rendra une ordonnance autorisant Impala Canada Ltd. à exproprier des terres. La CEO ne dispose pas de l'autorité servant à déterminer le montant de l'indemnité à verser.

À SAVOIR

Il existe trois types d'audiences à la CEO : les audiences orales, les audiences électroniques et les audiences écrites. La Commission prévoit de traiter cette demande par voie d'audience écrite. Si vous estimez qu'avoir recours à un autre type d'audience serait préférable, vous pouvez écrire à la CEO pour lui présenter vos arguments.

Au cours de cette audience, nous entendrons les questions et les arguments des participants sur cette affaire. Nous entendrons également les questions et arguments des participants inscrits en tant qu'intervenants. Après l'audience, nous déciderons d'approuver ou non cette demande.

DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informés au sujet de cette demande et de participer au processus.

Visitez le site www.oeb.ca/fr/participez et utilisez le numéro de dossier **EB-2025-0286** pour :

- examiner la demande;
- envoyer une lettre comportant vos commentaires;
- présenter une demande pour devenir un intervenant.

DATES IMPORTANTES

Vous devez communiquer avec la CEO au plus tard le **20 novembre 2025** afin de :

- fournir des renseignements sur le type d'audience (orale, électronique ou écrite);
- présenter une demande en vue de devenir un intervenant.

À défaut de cela, l'audience se déroulera sans vous et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de la présente procédure.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Si vous êtes une entreprise ou si vous demandez à devenir un intervenant, tous les renseignements que vous déposez seront disponibles sur le site Web de la CEO.

EN SAVOIR PLUS

Commission de l'énergie de l'Ontario

 1 877-632-2727 ATS : 1-877-632-2727

 Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h

 <https://www.oeb.ca/fr/participez>

Impala Canada Ltd.

 416-360-7590

 Du lundi au vendredi de 9 h 00 à 16 h

 <https://impalacanada.com/home>